

**Quelle(s) démocratie(s) pour quel(s) territoire(s) ?
par Thierry Paquot**

Pourquoi une telle interrogation ? Parce que je me trouve à Bruxelles, pardi ! Si la Belgique devient un royaume indépendant en 1830 et que Bruxelles en est la capitale, il ne faudrait pas oublier que son histoire remonte au XI^e siècle et que depuis, sa localisation géographique – au bord de La Senne - et son dynamisme économique (port, marché, industries manufacturières) en font une ville rayonnante. Avec la récente partition de la Belgique en trois régions (la Wallonie, la Flandre et Bruxelles-Capitale), la ville de Bruxelles sort de ses limites anciennes, le fameux Pentagone et ses quartiers avoisinants (la ville *intra muros* accueille près de 140 000 habitants) et avec les 18 autres communes constituant déjà l'agglomération bruxelloise en 1970, forme un ensemble d'1 million d'habitants, ce qui est loin de représenter l'aire métropolitaine (2,6 millions) et ne recouvre même pas l'agglomération morphologique (1,7 million d'habitants). Bruxelles n'est pas seulement une ville belge, c'est le siège de nombreuses organisations internationales, à commencer par celles de l'Union Européenne. Ville cosmopolite aux mille visages, elle a été sérieusement blessée par d'innombrables travaux reposant davantage sur la spéculation immobilière que sur le confort urbain et l'esthétique architecturale... Bruxelles en chantier permanent, Bruxelles vitrine du façadisme, Bruxelles détruisant de manière éhontée, ici son patrimoine historique, là ses ambiances populaires, Bruxelles se dotant d'immeubles de bureaux froids et surtout s'offrant, sans retenue aucune, à l'hégémonie automobile ! Ces malheurs urbanistiques et architecturaux portent le terrible nom de bruxellisation... Le nom de Bruxelles vient de *Bruoc* (« marais ») et *sella* (« habitation »), et l'on peut dire que cette ville édiflée sur des terres marécageuses était devenue flamboyante, jusqu'au moment où la frénésie fonctionnaliste et marchande ne la bruxellisent. Depuis, bien d'autres villes meurtries, défigurées, sont bruxellisées, mais néanmoins, grâce à ses habitants, cette ville du nord m'apparaît parfois comme méditerranéenne et la poésie qu'elle dégage gomme, pour un temps, la violence inutile de certaines constructions et de certains tracés. Comment gouverner une telle ville éclatée et rapiécée ? Elle est multiple et une en même temps. Elle est belge et européenne aussi. Elle réceptionne le monde et le monde entier transite en ses murs comme en ses réseaux. Evoquer Bruxelles revient à étudier les tendances à l'œuvre partout dans le monde urbanisé, d'où cette question : quelle(s) démocratie pour quel(s) territoire(s) ?

Les sciences politiques et la philosophie politique abordent généralement la question de la démocratie dans le cadre de l'Etat-Nation, fédéral ou non. Rarement l'on construit une réflexion sur la démocratie, ses enjeux, ses problèmes, ses mérites, ses faiblesses, qui prenne en compte la dimension géographique, territoriale, comme si « la » démocratie se trouve hors-sol en quelques sorte, ou bien qu'elle fonctionne pareillement à toutes les échelles, du comité d'immeuble aux instances dirigeantes de l'Union Européenne ! Une telle approche se révèle insuffisante, non seulement à l'heure des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications, mais aussi à celle de l'urbanisation généralisée de la planète. En effet, l'urbanisation génère ici des mégapoles millionnaires et là des « non-villes » qui s'éparpillent en des territoires aux limites sans cesse repoussées et souvent « flottantes ».

La présence d'un imposant abstentionnisme, dans la plupart des démocraties occidentales, exprime certainement une crise de la représentativité des opinions. Mais si le « parti » des abstentionnistes est le plus massif, il se manifeste davantage lors des scrutins nationaux ou extranationaux – je pense ici aux élections européennes, en France, par exemple – qu'au cours des élections locales, il y a donc bien une relation à établir, et à étudier, entre « démocratie » et « territoire ». Une enquête de la SOFRES (12 et 13 janvier 2003) révèle que seulement 8% des sondés estiment que leur vote, au niveau national, peut améliorer leur vie quotidienne. Il nous faut certainement imaginer plusieurs pratiques et procédures pour la démocratie selon les tailles des territoires et l'importance des populations concernées. Avouons-le : il n'existe pas une seule forme de démocratie, que nous pourrions décliner en divers « produits dérivés » plus ou moins bien adaptés à des usages nouveaux... mais, au contraire, des modalités différentes de *l'idéal démocratique* à expérimenter selon les situations. Les institutions politiques se veulent immuables, ce qui est pour le moins paradoxal, puisqu'elles devraient garantir la souveraineté du peuple en toutes circonstances et par conséquent s'adapter en innovant. Or, elles se figent dans une interprétation dogmatique de leurs principes fondateurs et semblent outrées lorsque les citoyens réclament une quelconque modification de leur mécanisme. Ainsi, récemment en France, la montée des revendications islamistes aurait du provoquer un large débat partout dans la société, à commencer par les classes des collèges et des lycées, prendre le temps nécessaire pour examiner les diverses positions – une année ou deux ! -, inviter les médias à éclairer les arguments des uns et des autres, en évitant les attitudes purement spectaculaires et abusivement simplificatrices ; bref, à démocratiser la discussion elle-même. Au lieu de cela, une loi a été hâtivement rédigée et dans l'excitation propre à la classe politique craintive et moutonnière, votée. A dire vrai, de quoi s'agit-il ? D'au moins deux problèmes.

Le premier est la volonté des islamistes – un groupuscule plus politique que religieux, notons-le – à s'imposer sur la scène politique, en secouant les autorités religieuses représentatives de l'Islam en France et en enrôlant les jeunes des banlieues grâce à un discours populiste et revancharde – du genre : « Tu es méprisé par les Français, imposes ta croyance, ton vêtement, tes exigences, avec une 'islam-attitude' ! » Je précise, en passant, que le mot français « laïc » vient du latin *laicus*, traduction du grec *laikos* (opposé à *klêrikos*) qui dérive de *laos*, « peuple », terme aux origines inconnues. *Laos* c'est le « peuple », dans le sens de « commun » et non pas de *dêmos*, mot qui signifie d'abord « territoire », puis « peuple », comme dans le mot « démocratie », formé par *dêmos*, « peuple » et *kratein*, « commander ». Longtemps, dans notre société christianisée, le « laïc » était le non-religieux, croyant ou non. Il ne faudrait pas entendre « laïc », comme « athée », l'un se distingue du prêtre ou du pasteur, l'autre dénonce et combat toutes les religions. Avec la République, la laïcité désigne une séparation claire et nette entre l'Eglise et l'Etat (loi de 1905), provoque une sorte de privatisation de l'Eglise et une intimité de la foi. En d'autres termes, la croyance devient une affaire personnelle et l'Etat ne doit pas s'en mêler. Croit qui veut croire... En contrepartie, la collectivité s'engage à respecter les croyances des uns et des autres, tant que celles-ci n'ourdisent aucun trouble vis-à-vis de l'ordre public. A la différence du christianisme, l'islam se présente comme une religion « totale », qui régleme tous les aspects de la vie quotidienne du croyant et organise la vie sociale, économique et culturelle. En ce sens, cette religion est exclusive de toute autre compréhension du monde et de la vie. Or, un musulman installé en Europe, ou Européen, ne peut exiger le contrôle de toute la société par sa religion, il doit composer avec les autres religions, l'athéisme et même l'indifférence, quant au « bon » fonctionnement des diverses institutions. Pour cela la réciprocité s'effectue, certes parfois trop lentement, en se faisant tirer l'oreille... Mais nous constatons que la cantine scolaire, par exemple, propose des repas particuliers aux élèves (musulmans ou non) qui le demandent. Le port du voile semble par conséquent compatible avec la laïcité démocratique mais de manière circonstanciée, lors de la prière dans une mosquée, par exemple. La différence entre un musulman d'un pays musulman et un musulman d'un pays laïc est la suivante : le premier n'existe qu'en tant que membre de la communauté (*umma*) alors que le second existe à la fois, comme sujet autonome de la société laïque et comme membre d'une communauté de fidèles. Cette

double appartenance exige l'affirmation du sujet et soulève la délicate question de la « personne » dans l'Islam. Cette cohabitation, au sein du même individu, de deux comportements inconciliables sans aménagements, n'est pas facile à vivre, elle nécessite un apprentissage, rencontre des tensions et finalement réclame une grande quiétude. Celle-ci ne tombe pas du ciel, elle se nourrit d'un travail exigeant sur soi-même et d'un réel encouragement de la société dans laquelle on vit. D'où, le cas par cas, le dialogue, la confrontation et surtout pas la répression et la juridification.

Le second, plus ancien et récurrent, vise l'adéquation entre les principes républicains édictés au cours de la Révolution de 1789 et leur respect dans une société qui a depuis considérablement changé et change encore. Ainsi la conception de la laïcité, version IIIe République, ne correspond plus du tout à celle qui prévaut dorénavant. La France avait grand besoin de main d'œuvre et n'a pas hésité à puiser dans ses colonies. Les Algériens – et principalement les Kabyles – ont été parmi les premiers à contribuer à la Reconstruction de la France et à la modernisation de ses industries et infrastructures. Immigrés célibataires, logés dans des baraques de bidonvilles, exploités par des « marchands de sommeil » et trop rarement installés dans des foyers pour travailleurs, ils se faisaient discrets pour rester dans ce qu'ils décrivaient à leur famille, demeurée au *bled*, comme un « pays de cocagne ». Musulmans sans mosquée, ils pratiquaient cachés ou bien se considéraient en voyage, ce qui les exemptaient provisoirement des habituels rituels... Avec la seconde, et surtout la troisième génération d'immigrés de confession islamique, des associations religieuses, des écoles coraniques, des abattoirs *halâl*, des mosquées et autres lieux de prières se sont multipliés et sont devenus de plus en plus visibles dans les villes. Cette affirmation est aussi, pour certains, une marque identitaire, le premier pas d'une reconnaissance culturelle, d'autant plus que le pays d'accueil se présente comme « tolérant », « républicain », « laïc ». L'Etat, doit par conséquent montrer l'exemple et combattre toutes les formes de discrimination et valoriser la dignité de l'Autre. Ce dernier point est exemplaire et relève de la décence élémentaire qu'une société se doit de garantir à chaque résident, citoyen ou non. Le respect envers autrui ne consiste pas en une indifférence polie, du genre « Faites comme vous voulez, cela ne m'intéresse pas... », mais en une curiosité accueillante, une disponibilité sans condition. En effet, pour moi, l'étrangeté de l'étranger assure et décèle ma propre différence, à condition toutefois d'être ouvert à sa présence. La présence de l'Autre ne se satisfait pas d'une quelconque assimilation, intégration, fusion, mais bel et bien d'une rencontre. Cette rencontre est un échange sans réciprocité, une sorte de don, le don de l'altérité. Toutes les religions ont à cultiver le sens de l'hospitalité à l'heure de l'urbanisation planétaire et de la communication généralisée. Il y réside, à la fois, un renouveau théologique et un approfondissement de l'idée même d'irréductibilité. Quelle est la part irréductible de l'Autre ? Le syncrétisme consiste finalement en une côte mal taillée, une certitude bien discutable en un mélange qui ne gâterait pas la singularité des divers composants. Le dialogue interculturel est une intention, certes généreuse, mais dégradante, précisément parce qu'il laisse entendre que tous les mots – et les silences – sont équivalents et font sens aux oreilles des divers interlocuteurs. Or l'altérité se fonde sur l'inconnaissable. L'Autre, semblable à moi-même dans son étrangeté, ne peut déployer son identité que dans le secret, la retenue, le mystère, le surprenant, l'inachèvement. La rationalité dominante vise à gommer, ou à sous-estimer, ces qualités propres à l'altérité. Et la laïcité étatique adhère à cette rationalité. Et les autorités religieuses qui souhaitent cohabiter dans la Cité l'acceptent également. Le prix à payer pour cette transaction consensuelle est la perte – irréparable – des différences, parfois paradoxales. Le respect, au contraire, accorde au désaccord, à l'incompréhensible, sa place, comme la manifestation de l'humanité de l'humain, sans en juger la valeur. Vous le voyez, cette polémique sur le voile ou la barbe, débouche sur une loi d'interdiction et non pas sur une régulation locales pacifiée, au cas par cas, à partir des règlements intérieurs des établissements scolaires et des services administratifs concernés. Ici, la rigidité de l'Etat marque sa faiblesse. La laïcité perd, ce qui précisément en faisait une richesse incontestable, son esprit de tolérance. La tolérance, je le précise, n'est ni le « laisser faire » prôner par les libéraux qui croient naïvement aux vertus régulatrices du marché, ni le « faites n'importe quoi » des irresponsables. Elle consiste dans la

reconnaissance bienveillante d'attitudes inconciliables entre elles, de tensions indomptables, de logiques sociales et individuelles contradictoires. Elle contient en elle une véritable pédagogie de la liberté. Laisser venir l'Autre à soi – et à lui-même-, sans précipitation, violence, arbitraire, par auto persuasion, par choix. La situation de l'exilé n'est pas facile et comme l'écrit l'immense écrivain portugais, Miguel Torga, se souvenant de son séjour imposé au Brésil, l'exil l'avait grandi « au-dehors et au-dedans ». Une loi fait-elle grandir ? Elle peut éventuellement en favoriser les conditions, mais jamais elle ne remplacera l'expérience personnelle. Vous m'objecterez : « Pensez à cette jeune fille embrigadée par sa famille ou par un proche, toute seule, comment imaginer qu'elle s'en sorte ? Cette violence juridique lui sera utile. » Je ne le crois pas. La liberté ne s'octroie pas, elle se conquiert. En ce qui concerne les « jeunes » (catégorie socio-générationnelle principalement définie, à présent, par le marketing) et les « rites d'initiation » (le piercing, le tatouage, la tenue vestimentaire gothique, et dans certains cas le voile), le psychanalyste Gérard Mendel note justement que cette forme « d'identité à l'identique » confirme « l'allégeance à des micro communautés », plus qu'elle ne s'apparente à une conquête de soi. Il précise que « nul ne peut à lui seul verrouiller l'archaïsme en soi », il a besoin d'un appui extérieur, d'un « élément-tiers », un ami, un enseignant, un médiateur, que sais-je ? Pas d'une loi. Là, aussi et encore, le temps est ouvert, aucun « jeune » n'avance à la même vitesse, il est absurde de vouloir régler un tel « malaise » existentiel en un clin d'œil. Là aussi la parole et l'écoute sont décisifs. S'exprimer n'est pas aisé, les temps morts, les hésitations, les bredouillages appartiennent entièrement à la rencontre. C'est la rencontre ne l'oublions pas qui est le résultat, et non pas son issue ! Par ailleurs, et sur un autre registre, cela équivaut à une capitulation de l'*Etat de droit* face aux islamistes minoritaires parmi les musulmans de France...et du monde entier ! Comme l'écrit Pierre-André Taguieff, « si la démocratie est menacée, ce n'est pas par le 'religieux', catégorie globalisante et indistincte, mais par des usages stratégiques du religieux allant dans le sens de l'exclusivisme. » La démocratie sans « peuple souverain » (*démós*) devient la parodie d'elle-même. C'est pour cela que toute ethnicisation du social, que toute avancée du multiculturalisme, que toute manifestation du communautarisme ébranlent l'idéal démocratique et le font vaciller.

Alors, « démocratie » et « territoire » ? Je l'évoquais de façon quelque peu allégorique avec des territoires qui ne correspondent pas toujours à une géographie physique, ainsi le territoire de l'islam ne se superpose-t-il pas à la cartographie de la démocratie. Mais, afin de mieux circonscrire mon sujet, je vous propose un petit détour par Athènes. C'est là, dans cette ville-Etat (la *polis*, comprenant l'Attique et Athènes et qui représente, en gros, la superficie du grand-duché de Luxembourg et dont le nombre des citoyens n'excède pas, au Ve siècle, les 40 000) que pour la première fois de l'histoire humaine, un système politique dénommé « démocratie » est mis en place, non sans difficultés, non sans imperfections. L'historien Pierre Vidal-Naquet nous prévient : « La Grèce n'est pas dans notre histoire et pour comprendre celle-ci nous n'avons nul besoin de savoir comment fonctionnait l'assemblée athénienne, ce qu'était la *Boulé* (le Conseil), et comment était appliqué l'ostracisme. Ce qui est dans notre histoire ou du moins dans une partie de notre histoire et que nous ne pouvons en arracher, parce qu'elle est le passé, c'est le dialogue avec la Grèce et d'abord avec les textes grecs. » C'est justement dans un texte grec, *Les Suppliants*, d'Eschyle, que se trouve le mot alors tout neuf de « démocratie », et la description du vote à main levée et la décision prise majoritairement et unanimement respectée. La démocratie, encore balbutiante, est restrictive, elle ne concerne pas les femmes, les enfants, les esclaves et les étrangers. Elle ne mobilise jamais qu'une fraction des citoyens, mais ceux-ci sont incités à réfléchir, à échanger leurs points de vue sur tel ou tel aspect de la vie politique de leur Cité (*polis*), à élaborer des lois, à polémiquer afin de construire ensemble une position commune. Le lieu emblématique de la démocratie est l'*agora*, qui ne se trouve pas au sommet de l'acropole (*akropolis*, la « citadelle »), mais au centre (*es meson*, « au milieu ») de la ville, de manière à être à égales distances des extrêmes et à figurer l'équilibre, indispensable à la bonne marche des affaires de tous. Précisons que l'*agora*, n'est pas une place, au sens physique, bâtie, dessinée, du terme,

mais un rassemblement, le mot vient du verbe *ageirein* (« rassembler »), elle épouse la forme malléable et élastique de l'assemblée des citoyens avant de se figer en un marché bordé de portiques, de galeries couvertes, qui conduisent à des bâtiments publics et religieux. Tous les citoyens ne se rendent pas à l'agora, loin de là. Mais, les explications fusent, les interprétations s'entremêlent, les équivoques se dissipent et chacun exprime ce qu'il ressent, ses questionnements, ses doutes comme ses certitudes. La taille modeste de cette assemblée favorise ce type d'échange où le temps n'est pas compté. Plus exactement la démocratie prend alors le temps nécessaire à la délibération. Les expériences plus récentes de démocratie, à partir du XVIII^e siècle, par exemple, adhèrent au principe de représentation et abandonnent l'assemblée de tous les citoyens. On délègue quelqu'un – un élu – qui vous représente et à votre place, défend votre sensibilité. La démocratie représentative ne consiste pas en une volontaire mutilation de la démocratie directe, mais elle introduit des intermédiaires entre les citoyens, certains le sont plus que d'autres, au nom, bien sûr, d'une plus grande efficacité... C'est également à cette période que l'ancrage territorial s'estompe au profit du social, en quelque sorte. Ainsi, je représente le Tiers Etat, en général, pas celui qui provient de telle région, parle telle langue, espère telle législation. Le local cède la place au national. Personne ne revendique une démocratie à modalités différenciées afin de tenir compte de la diversité et du corps électoral et des territoires. Sauf, lors de rares et courtes poussées de fièvre contestataire, où l'on voit des comités de grève exiger la démocratie directe dans telle ou telle usine ou des comités de quartier tenter l'autogestion lors d'une lutte urbaine... Ce n'est pas par hasard si l'enquête déjà mentionnée indique que les électeurs français rechignent moins à voter pour élire le maire de leur commune que pour désigner le président de la République. L'un semble proche et l'autre trop éloigné. L'un agit concrètement, l'autre veille aux grands principes, relativement abstraits de la société. Mais quels sont les vrais pouvoirs du maire, sa marge effective de manœuvre ? Peu importe, la croyance est là. D'où, une sorte d'érosion « douce » de la démocratie, que l'on observe aisément en se rendant à une réunion publique de n'importe quelle commune, convoquée pour discuter du budget participatif, de la place des jeunes dans la ville, des améliorations à apporter à la voirie, des projets en matière de transports collectifs, etc. Savoir que des réunions se tiennent constitue la preuve que l'élu local exerce bien sa fonction, peu importe si sous le préau de l'école du quartier l'on ne dénombre qu'une dizaine d'habitants (les habituels responsables d'associations, un ou deux retraités lassés des programmes télévisés et un ou deux « riverains » inquiets...). A qui la faute ? L'élu de bonne foi, et avec une réelle conscience professionnelle, anime le débat, répond aux questions et recueille les avis des uns et des autres, puis tranche. Parfois, découragé, il rêve à une consultation informatisée, qui lui éviterait ces soirées perdues ! La démocratie se maintient, par habitude, mais s'érode, d'autant que la société, simultanément, est soumise à la tyrannie du « temps réel », de l'« urgence ».

Comment expliquer cette perte du « désir de démocratie » ? Paul Thibaud répond : « L'histoire de la *polis* met en valeur deux conditions de la conscience démocratique, l'évidence de l'appartenance et le sentiment de pouvoir maîtriser le destin. Les démocraties disparaissent quand les citoyens ne croient plus pouvoir faire eux-mêmes leur propre histoire, quand tout leur donne, en particulier le rapport d'étrangeté au voisinage, le sentiment d'être inégal à la situation et les porte à ne plus souhaiter que d'être bien gouvernés, par des princes auxquels ils attribuent spontanément des qualités surhumaines en même temps que rassurantes. » Ainsi, serions-nous de plus en plus enclins à nous laisser gouverner qu'à intervenir directement dans les affaires publiques, non par désintéret, mais par laxité, négligence, fatalisme. L'emporte le « à quoi bon ? » de celles et ceux qui ne veulent plus rien tenter, qui acceptent ce qui leur arrive, par une sorte de résignation mâtinée de masochisme *soft*. Ne dramatisons pas exagérément : le recrutement de délégués de classe, de représentants des syndicats, de membres du Conseil municipal, de militants des partis politiques ou des organisations non gouvernementales ne se tarit pas, mais s'effectue avec parcimonie. Le laboratoire de recherches auquel je suis rattaché à l'université n'arrive pas à dénicher assez de candidats pour que le quota légal soit atteint, lors des récentes élections du personnel...C'est un symptôme de dysfonctionnement. Que faire ? Repenser

l'ensemble du système représentatif, délégataire, consultatif, décisionnel. La démocratie n'est pas donnée une fois pour toute, elle attend des gestes d'attention, des modifications, des extensions, des expérimentations. Celles-ci ne résultent pas d'un quelconque caprice, mais proviennent des transformations des conditions mêmes d'existence de la démocratie. Les sociétés sont émiettées, tant d'un point de vue territorial que temporel, tant socialement qu'économiquement. La cohérence territoriale et la cohésion populationnelle qui s'articulaient pour permettre à la démocratie de se déployer convenablement non seulement bloquent, mais n'arrivent plus à se réaliser. Chaque citoyen, avec l'urbanisation, appartient à plusieurs aires territoriales et avec la globalisation de l'économie, le vieillissement de la population, les modifications des âges de la vie et des moments du quotidien, à plusieurs « clubs », aux intérêts pas toujours convergents. Quand je dis « chaque citoyen », j'ai bien conscience de prononcer une formule quasi-magique. En effet, nombreux sont celles et ceux qui n'ont pas accès à cet « idéal démocratique », tant ils sont absorbés par la survie ordinaire ou assaillis par les difficultés à se loger convenablement, à trouver un emploi stable et non précaire, à bien scolariser leurs enfants, à régler au mieux un divorce, à prendre en charge des parents indigents... La très grande ville, à la différence du village, dissimule la misère ou la banalité, cela ne signifie pas pour autant qu'une solidarité soit impossible, mais elle exige des démarches et là, les conditions d'accès jouent bien souvent le rôle d'une exclusion potentielle. Mais la grande ville possède aussi des ressorts insoupçonnés. L'économiste Saskia Sassen, spécialiste de la *global city*, observe sur le cas nord-américain que « l'espace de la ville est un espace beaucoup plus concret pour la politique que celui du système politique national. » Pourquoi ? Car, selon elle, « Il peut abriter des modalités politiques informelles et des acteurs politiques informels. » Elle précise que « ces villes et les nouvelles géographies stratégiques qui les relient font partie intégrante de la société civile mondiale ; et ce sur toutes les strates, opérant à partir de multiples micro-espaces qui s'agrègent les uns aux autres. » L'hétérogénéité des groupes de pression et des territoires concernés n'est aucunement un handicap pour une mobilisation politique, au sein même de la ville globale. Saskia Sassen considère que « Ces villes abritent un très large éventail d'activités politiques – squats, manifestations contre la brutalité policière, luttes pour les droits des immigrés et des sans-abri, politiques culturelles et identitaires, comme la reconnaissance des homosexuels, des lesbiennes et des *queers*. C'est de plus en plus perceptible au niveau de la rue. Une bonne partie de la politique urbaine est concrète et plutôt mise en œuvre par la population elle-même que par une massification des technologies médiatiques. La *street politics* permet la formation de nouveaux types de sujets politiques qui, pour 'exister', n'ont pas à passer par les systèmes politiques formels » Nous assisterions donc à une reconfiguration des pratiques politiques en dehors des appareils traditionnels, non pas à leur place, qui, de manière irrégulière et pour un temps indéterminé, reposerait sur les épaules – et la combativité - des exclus, des *outsiders*, enfin dotés d'une citoyenneté active et reconnue. Pourquoi pas ? L'histoire politique nord-américaine pullule d'exemples de ce type. En effet, le mouvement des droits civiques de Martin Luther King, réactivé par la décision de la Cour Suprême de 1954 d'interdire la ségrégation raciale dans les écoles, les « jacqueries » urbaines à Harlem, Philadelphie, Rochester, en 1964, le soulèvement du ghetto noir de Los Angeles en 1965, les contestations du complexe militaro-industriel dans les campus, les manifestations pacifistes contre la guerre au Vietnam, la contre-culture *underground*, le mouvement hippy, le féminisme selon toutes ses obédiences, etc., concourent à rectifier le fonctionnement des institutions, à condamner la politique politicienne, à conscientiser les « bonnes volontés ».

Parmi, cette nouvelle citoyenneté des années soixante, il convient de mentionner l'*advocacy planning*, théorisée et pratiquée par Paul Davidoff et quelques amis urbanistes. Ceux-ci ne se satisfont pas de leur rôle d'experts, il souhaitent s'engager dans le débat public, mettre au service des simples citoyens leurs compétences techniques, d'où le recours à cet « urbanisme de prétoire » (traduction admise de *advocacy planning*). L'expert doit se faire l'avocat de ce qu'il considère le plus approprié au cas étudié. Des contre-propositions sont présentées et les « habitants », les représentants des pouvoirs publics, les promoteurs du projet contesté, etc., discutent jusqu'à l'émergence d'une opinion majoritaire.

Cette démarche favorise la participation des habitants et désacralise l'expert, qui met son savoir-faire à la portée de tous, sans imposer son jargon. Des maquettes plus « lisibles » que des plans d'architecte ou d'urbaniste sont fabriquées et facilitent la compréhension des enjeux liés à la consultation. Ne rêvons pas. Si l'*advocacy planning* n'abolit pas les hiérarchies, ne gomme pas les différences économiques, ne supprime pas les dessous de table et autres magouilles, elle – comme démarche participative – associe tout à chacun aux décisions collectives, et cela est particulièrement précieux, pour la bonne santé de la démocratie. Nous retrouverons des aspects de cette démarche dans les « ateliers publics d'urbanisme » - je pense à René Schoonbrodt et à l'ARAU, que vous connaissez mieux que moi - ou dans les « forums hybrides » chers aux Danois et Néerlandais... A partir des expériences françaises de participation et de concertation des habitants lors de projets d'urbanisme, je dois admettre que la réalité est moins rose et que le fait de figurer dans le texte de la loi ne suffit pas à les fondre dans la culture politique « normale »... La participation et la concertation n'appartiennent pas aux métiers de l'architecture, de l'urbanisme ou de l'aménagement. Quant aux promoteurs privés... L'apprentissage de la démocratie commence à l'école avec l'élection des délégués de classe et les promenades citoyennes (on se balade dans la ville et l'on visite les bâtiments publics comme le Palais de Justice, le commissariat de police, l'Hôtel de Ville, l'Hôpital, la Maison des Syndicats ou des Associations, les Centres d'accueil pour les sans-abri, etc.). L'« idéal démocratique » ne s'encombre pas de cérémonies formelles, il repose sur la responsabilité complète et assumée des citoyens. Et dans le cadre de la grande ville, les citoyens sont tous les citoyens, enfants et immigrés compris. Je ne doute pas de l'acuité d'observation de Saskia Sassen et j'admets que la ville-globale – je rappelle qu'il s'agit d'une vaste agglomération urbaine qui regroupe une bourse de taille mondiale, les sièges sociaux de firmes multinationales, des laboratoires performants, des cabinets d'avocats au top niveau, des sociétés de communication innovantes, des bureaux comptables reconnus, des universités avec et à nobélisables, des entreprises financières, des infrastructures efficaces, des hôtels de haut standing, des lieux de loisirs et aussi une main d'œuvre peu qualifiée, disponible et flexible – secrète une telle nouvelle citoyenneté. Celle-ci peut-elle s'inscrire dans la durée ? La ville-globale – il en existe cinq ou six dans le monde – est connectée aux réseaux qui diffusent la globalisation de l'économie immatérielle et la relocalisation des industries manufacturières, sans toutefois épouser la politique de leur Etat-Nation. Il s'agit là d'un phénomène nouveau, de dénationalisation d'un morceau du territoire national, qui se met à vivre à son rythme propre et selon ses seuls intérêts. Certes, elle a encore des relations avec la région à laquelle elle appartient géographiquement, mais d'une certaine manière en devient plus ou moins autonome. Quant à l'Etat-Nation, il ne peut que reconnaître une situation de fait, d'autant que son fonctionnement est dorénavant grandement dépendant de structures pluriétatiques, supranationales. Paradoxalement, le monde voit une multiplication d'Etats-Nations, avec l'explosion de l'ex-Yougoslavie ou le morcellement de l'ex-URSS, et d'Unions régionales, en Amérique Latine, en Europe, en Asie, etc. L'idéal démocratique qui anime, parfois, ces structures se traduit par une grande diversité de procédures, comme si la démocratie était un pluriel. A chaque territoire sa forme démocratique, en quelque sorte.

Mais qu'est-ce qu'un territoire ? Le territoire n'est jamais préexistant, il est construit patiemment et avec amour par les hommes, il résulte de leurs actions cumulées, il *ad-vient*. Et, parallèlement, le lieu, lui, sous le coup des « progrès » (?) technologiques, perd de plus en plus son sens. Avec la vitesse de transmission des informations proche de l'instantanéité, le temps ne mesure plus l'espace qu'il traverse plus qu'il ne parcourt et délocalise le local. Paul Virilio s'inquiète de ce « retournement topologique (...) où le global, c'est l'intérieur du monde fini et l'extérieur, le local... Autrement dit, tout ce qui est encore *in situ*, précisément localisé dans cet espace géophysique, où l'importance des distances a disparu devant l'interactivité des opérations. » Une telle réorganisation spatio-temporelle, selon lui, rend obsolète la souveraineté territoriale. Qui est d'ici ? Qui décide pour ici ? Cet ici n'est-il pas déjà là ? « Or, en ce début du troisième millénaire, prévient Paul Virilio, l'ultime synécisme n'est plus tant géophysique que 'métagéophysique', étant donné qu'au regroupement d'un peuplement agraire succède la concentration *omnipolitaine* de ces *villes visibles*, en voie de

métropolisation avancée pour former demain la toute dernière cité : l'*omnipolis* ; ville-fantôme celle-là, *métacité* sans limites et sans lois, capitale des capitales, d'un monde spectral, mais qui se prétend pourtant *axis mundi*, autrement dit l'*omnicentre* de nulle part. » Cette dissipation continue et inachevée des limites historiques de la ville par le processus de mondialisation du monde et la généralisation de nouvelles mobilités, ne fait que renforcer la recherche d'un ancrage local pour toutes les décisions relevant de « l'idéal démocratique ». C'est, en effet, au niveau du local qu'il convient de renouveler les pratiques démocratiques. Mission délicate en ces temps de démobilitation. Mais les défis écologiques et les revendications patrimoniales peuvent servir d'incitateur. Selon Alberto Magnaghi : « La société locale ne s'invente pas. Elle se développe en valorisant les énergies vertueuses et les nouvelles formes de travail déjà présentes sur le territoire. Mais cette façon de concevoir la politique implique la promotion de nouveaux agrégats communautaires, de nouvelles formes de démocratie, fondées sur une authentique communication à la faveur de laquelle une pluralité d'intérêts, de valeurs et de différences se rencontrent autour d'un pacte concerté, en perpétuelle évolution. » Les échelons des responsabilités et des décisions pourraient être multipliés et les consultations mieux ciblées. Quant aux administrations territoriales elles assureraient la coordination entre les divers éléments de cette nébuleuse locale... Le sociologue Richard Sennett manifeste un point de vue mitigé sur cette éventuelle démocratie-à-tiroirs : « Le système de démocratie locale et décentralisée a des implications politiques radicales. A la limite, il rejette la simple vision de l'état idéal, il refuse de définir la citoyenneté en termes de droits et d'obligations applicables à chacun de la même manière. Au contraire, il cherche à développer une pratique de la différence et de la divergence. (...) C'est bien sûr attirant : la vie réelle est locale, concrète, particulière. Mais, en fait, la décentralisation du pouvoir n'est pas si simple. » Pourtant, comment responsabiliser une population sans la mobiliser sur ses conditions de vie ? Penser un auto-développement soutenable local participe de cette velléité. C'est un des moyens non pas de s'opposer à la mondialisation, mais d'en accompagner les effets sur le local, de les réorienter le cas échéant et surtout et avant tout d'élaborer des contre-propositions. Les apports –parfois précieux - des NTCI ne doivent pas masquer les profondes mutations qu'elles entraînent sur la vie de chacun de nous, sur notre univers mental. Le *cyberspace* dévalorise incontestablement le lieu au profit des réseaux, des nœuds, des branchements. L'aménagement urbain tend de plus en plus à fabriquer un « plateau technique » sur lequel l'on se branche et se débranche selon la demande. Françoise Choay préconise « ...cet aménagement local comme ajustement du bâti à son contexte, au milieu proche, physique ou humain, par son dimensionnement aux mesures de notre corporéité et par son articulation des pleins et des vides qui conditionnent le déploiement de l'intersubjectivité et le façonnement du social. ». En effet, il ne faudrait pas que notre corps se résume à une carte génétique et le lieu à une carte routière ! Là encore, le temps sans contrainte, sans norme, s'impose pour que chacun puisse à son propre rythme saisir la mesure de ses sens et s'ouvrir au monde.

Alors « démocratie » et « territoire » ? A défaut de conclusion, je vais rassembler quelques unes de mes remarques. *Primo*, la démocratie comme le territoire sont des notions plurielles, elles ne se satisfont pas d'un modèle unique, la puissance d'universalité qu'elles contiennent relève de l'idéal de « la juste mesure », à chaque fois redéfinie, qu'elles abritent. *Secundo*, la glocalisation à l'œuvre entraîne une mutation culturelle fondamentale irréversible que nous ne pouvons ignorer, au contraire, nous devons en examiner tous les aspects et *politiquement* – c'est-à-dire, chacun animé du principe de responsabilité envers le « bien commun », sachant que ce qui est « commun » n'est pas ce qu'on partage, mais ce qui nous engage les uns envers les autres – établir des priorités, les discuter, les populariser, les apprécier, les acter. *Tertio*, l'urbanisation planétaire s'effectue selon plusieurs modalités, la mégalopolisation avec une poignée de villes-globales, la clôture de nombreux regroupements d'habitats (l'incroyable éventail des *gated communities*), l'éparpillement pavillonnaire, la bidonvilisation, etc ., il nous faut alors penser la cohabitation de divers modèles urbains, le décalage entre les modes de gouvernement des territoires ici

et là, la résistance des formes anciennes. Mais alors, le citoyen sera sollicité à plusieurs reprises et à plusieurs échelles pour exercer sa citoyenneté. Une citoyenneté unique – et non pas à la carte ! – selon des modalités différentes – mais précises - pour les multiples situations de notre quotidien urbain. Espérons que le citoyen-citoyen de l'urbain diffus prenne le temps de la rencontre et du débat, privilégie la pensée au slogan et ne se contente pas d'expédier vite fait son vote, comme il remplit son caddie !

Quelques références bibliographiques :

- Arendt, Hannah (1963), *Condition de l'homme moderne*, traduction française, Calmann-Lévy.
- Callon, Michel, Lascoumes Pierre, Barthe Yannick (2001), *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*, Seuil.
- Castoriadis, Cornélius (2004), *Ce qui fait la Grèce, 1 : d'Homère à Héraclite*, Seuil.
- Choay, Françoise (1997), « Patrimoine urbain et cyberspace », *La Pierre d'Angle*, n°20/21, octobre.
- Davidoff, Paul (1965), « Advocacy and pluralism in planning », *Journal of the American Institut of Planners*, vol. XXXI, n°4.
- Fédou, René (1971), *L'Etat au moyen age*, Presses Universitaires de France.
- Illich, Ivan (2003), *La perte des sens*, traduction française, Fayard.
- Informations Sociales* (1995), « Participer : le concept », n°43.
- Lahbabi, Mohamed Aziz (1954), *De l'être à la personne. Essai de personnalisme réaliste*, PUF.
- Lahbabi, Mohamed Aziz (1964), *Le personnalisme musulman*, PUF.
- Macpherson, Crawford Brough (1985), *Principes et limites de la démocratie libérale*, traduction française, La Découverte.
- Magnaghi, Alberto (2000), *Il Progetto Locale*, Bollati Boringhieri, Milano.
- Mendel, Gérard (2003), *Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative*, La Découverte.
- Mitscherlich, Alexander (1970), *Psychanalyse et urbanisme. Réponse aux planificateurs*, traduction française, Gallimard..
- Paquot, Thierry (2002), « L'urbanisme comme 'Bien commun ' », *Esprit*, octobre.
- Paquot, Thierry (2002), *Le quotidien urbain. Essais sur les temps des villes*, sous la direction de, Préface de Edmond Hervé, La Découverte.
- Paquot, Thierry (2003), « Cosmopolitisme et urbanisation planétaire », in, *La ville en débat*, sous la direction de Nabil El-Haggar, L'Harmattan.
- Paquot, Thierry (2003), « La ville aux prises avec l'urbain », *Projet*, n°277.
- Pateman, Carole (1970), *Participation and Democratic Theory*, Cambridge University Press.
- Pennock, J.R, Chapman, J.W (eds) (1975), *Participation and Politics*, Nomos XVI, New York.
- Sassen, Saskia (2003), « Par-delà l'Etat-nation : politique et groupes marginalisés dans les 'villes globales' des Etats-Unis », *Diogenes*, n°203, Presses Universitaires de France.
- Sennett, Richard (2003), « Les espaces de la démocratie », *Présentaines*, n°16/17, Presses de l'Université Paul Valéry, Montpellier III.
- Taguieff, Pierre-André (2001), *Résister au bougisme. Démocratie forte contre mondialisation techno-marchande*, Mille et une nuits/Fayard.
- Thibaud, Paul (1991), « Ville et démocratie », *Citoyenneté et urbanité*, ouvrage collectif, éditions Esprit.

Urbanisme (2000), « Villes privées », dossier du n°312.

Vidal-Naquet, Pierre (1994), « Tradition de la démocratie grecque », Préface à *Démocratie antique et démocratie moderne*, de Moses. I. Finley, traduction française, Payot.

Virilio, Paul, *Ville panique. Ailleurs commence ici*, Galilée.

Curriculum Vitae

Thierry Paquot, philosophe, professeur des universités (Institut d'urbanisme de Paris, Paris XII-Val-de-Marne) est également l'éditeur de la revue *Urbanisme*, le producteur de « Côté ville », sur France-Culture dans *Métropolitains* de François Chaslin et le responsable scientifique du programme *La forme d'une ville* au Forum des Images (Paris).

Il donne régulièrement des cours à l'École d'architecture de La Cambre (Bruxelles) et au département d'urbanisme de l'université d'architecture de Venise, ainsi que de nombreuses conférences en France et à l'étranger. Il appartient à l'Académie Nationale des Arts de la Rue (ANAR), à la Commission de néologie et de terminologie du Ministère de l'équipement auprès de l'Académie Française, à la Commission audiovisuelle de la Dapa (Ministère de la Culture), à la Commission du Vieux Paris, et est membre des comités de rédaction des revues *Esprit*, *Hermès*, *Prospero*, *La Revue du MAUSS*, *VIE-Enjeux* et collabore régulièrement au *Monde Diplomatique*, à *Informations Sociales*, *Projet* et *Etudes*.

Parallèlement à l'enseignement, Thierry Paquot a été le directeur littéraire des éditions La Découverte, durant une dizaine d'années, puis le conseiller de la direction des éditions Larousse, le directeur littéraire des éditions Quai Voltaire et Lieu Commun et le cofondateur des éditions Descartes & Cie, où il a animé la collection « Urbanités », jusqu'à son départ, il y a quelques années. Il se consacre de plus en plus à l'écriture et a publié de nombreux ouvrages, dont :

Homo urbanus (Le Félin, 1990) ; *Villes et civilisation urbaine, XVIIIe-XXe siècle* (avec Marcel Roncayolo, Larousse, 1992) ; *Vive la ville !* (arléa-corlet, 1994) ; *L'utopie ou l'idéal piégé* (Hatier, 1996, traductions : Portugal, Brésil, Grèce, Italie, Turquie, Corée) ; *Le Monde des villes* (sous la direction de, Complexe, 1996) ; *L'Art de la sieste* (Zulma, 1998, traductions : Italie, Allemagne, Grande-Bretagne, Portugal) ; *Ethique, architecture, urbain* (sous la direction de C.Younès et Th. Paquot, La Découverte, 2000) ; *La ville et l'urbain, l'état des savoirs* (sous la direction de et avec la collaboration de Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot, La Découverte, 2000) ; *Le Quotidien urbain, essais sur les temps des villes* (sous la direction de, La Découverte, 2001) ; *Philosophie, ville et architecture. La renaissance des quatre éléments* (sous la direction de C.Younès et Thierry Paquot, La Découverte, 2002) ; *L'urbain et ses imaginaires* (sous la direction de, avec Patrick Baudry, MSHA) et *Toit, seuil du cosmos*(Alternatives, 2003).

Il a également rédigé deux ouvrages-entretiens :

Mémoire d'un faiseur de livres, par Henri Desroche, Lieu commun, 1992

Un anthropologue dans le siècle, par Paul-Henry Chombart de Lauwe, Descartes & Cie, 1996

Il a collaboré à plusieurs dictionnaires : *Dictionnaire des intellectuels français*, sous la direction de Jacques Julliard et Michel Winock, Seuil, 1996 ; *Dictionnaire de la République*, sous la direction de Vincent Duclert et Christophe Prochasson, Flammarion, 2002 ; *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, sous la direction de Jacques Lévy et Michel Lussault, Belin, 2003 ; *Dictionnaire encyclopédique, la ville et l'urbain*, par Thierry Paquot, Denise Pumain et Richard Kleineschmarger (Anthropos, 2004).

Il prépare actuellement une *Encyclopédie, la ville au cinéma*, avec Thierry Jousse, pour Les éditions de l'Etoile (à paraître en octobre 2004) ; une anthologie de textes de la revue *Urbanisme*, pour Les éditions de La Villette (à paraître en avril 2004) ; un ouvrage collectif sur la vie et l'œuvre de Henri Maldiney et également un essai sur « l'habiter ».